

DISSOLUTION SOCIÉTÉ

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du .../.../..., de

Forme :

Dénomination :

Capital :

Siège social :

RCS NIMES

il a été décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, et ce à compter du .../.../...

Liquidateur : M. (Nom Prénom et adresse),

est nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les affaires en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Siège de liquidation : (adresse de la liquidation),

toute correspondance devra être envoyée à cette adresse, de même que les actes et documents relatifs à la liquidation.

Mention au RCS de NIMES.